

Bulletin

du président du Conseil

Index

1. L'ACPIR lance son nouveau site Internet
2. L'ACPIR se prépare en vue de la réforme législative
3. Message du président du Conseil
4. Sondage auprès des membres concernant les modifications à l'instruction sur la publicité par les syndicats

Le Programme commercial de Toronto - 10^{ème} anniversaire
5. La Conférence annuelle de l'ACPIR -2014
6. Tutorat de Kingbridge 2014
7. Nouvelles des membres/Clarification du Statut d'associés à vie
8. Mise à jour du PQC – Printemps 2014

L'ACPIR LANCE SON NOUVEAU SITE INTERNET

L'année 2014 marque une nouvelle étape dans les communications médiatiques de l'ACPIR. Après de nombreuses années de services, votre site internet fait peau neuve dans une livrée plus moderne, conviviale et dynamique, conçue pour communiquer plus efficacement l'information à ses membres et au public en général.

Le Comité chargé de l'établissement du Plan stratégique 2012 de l'ACPIR, à la suite de séances de consultation auprès des membres, a fait valoir l'importance d'améliorer considérablement les communications internes et externes de l'Association.

La volonté de promouvoir la reconnaissance professionnelle des syndicats et de s'assurer que le site renferme une information plus pertinente à l'intention du grand public a conduit, notamment, à la création du *Groupe de travail du site web* chargé d'entreprendre un examen détaillé du site internet de l'ACPIR.

Vignola Communication Marketing, qui a développé le site internet de l'Association québécoise des professionnels de la réorganisation et de l'insolvabilité (Conseil des syndicats), a été sélectionnée afin de procéder au réaménagement du site internet de votre Association.

À la lumière des orientations formulées par le *Groupe de travail du site web* et d'un sondage mené par l'ACPIR auprès de ses membres, le site internet de l'ACPIR s'est pourvu d'une nouvelle structure mais a néanmoins conservé les teintes de bleu et de vert auxquelles vous étiez habitués.

Contrairement au dicton populaire qui dit que l'habit ne fait pas le moine, nous sommes assurés que ses nouveaux atours sauront vous plaire et vous inciteront à y naviguer plus assidûment.

Le positionnement stratégique de l'ACPIR, articulé sur la promotion de son image de marque et de la reconnaissance professionnelle des syndicats auprès du grand public, se reflète pleinement dans la nouvelle structure du site et son discours réinventé.

Quelles sont les nouveautés du site ?



Veillez noter que la version française du site est en développement

Tout d'abord une structure simplifiée et uniformisée permettant une communication plus efficace avec les différents groupes d'utilisateurs, qu'il s'agisse du grand public, des professionnels de l'insolvabilité, des candidats à l'exercice de la profession ou des médias.

Il s'agit d'une rupture totale avec l'approche précédente. Avec ces groupes de clientèle cible pouvant maintenant trouver plus simplement et d'un simple coup d'œil l'information qui leur est adressée, le site est désormais en mesure de répondre aux besoins spécifiques de l'utilisateur.

À cet égard, la section grand public est particulièrement bien documentée et compréhensible pour tous, permettant ainsi de promouvoir l'image de marque de l'Association et de consolider la reconnaissance professionnelle des syndicats.

Les informations destinées aux membres, sont maintenant disponibles directement sur la page d'accueil sans devoir accéder à la section réservée aux membres.

Les stagiaires et futurs candidats à l'exercice de





la profession y trouveront également leur compte, grâce à une communication plus efficiente de l'information technique qui leur est adressée spécifiquement.

Dans le but de livrer des messages de promotion de l'image de marque et de promouvoir l'ACPIR, on y trouvera une section spécialement dédiée aux médias, où seront diffusés les communiqués de presse périodiques.

Enfin, la cerise sur le gâteau, ou ce petit détail final qui parfait une réalisation : le moteur de recherche «Trouver un syndic» a été installé.

L'ACPIR est confiant que la nouvelle plateforme, qui sera lancée en début août, deviendra un lieu d'information pertinent et dynamique que tous prendront plaisir à consulter.

- François Noël, PAIR, Consultant

L'ACPIR se prépare en vue de la réforme législative

Le 16 mai dernier, Industrie Canada a publié son document de discussion attendu depuis longtemps sur l'examen par le Parlement de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Tous les cinq ans, le ministre de l'Industrie est tenu de déposer au Parlement un rapport sur la législation et les commentaires sur ce document doivent être soumis avant le 15 juillet.

Il y a un certain temps que l'ACPIR se penche sur les enjeux en prévision de l'examen quinquennal. L'an dernier, elle a créé deux groupes chargés de mettre en évidence les sujets de préoccupation dans les domaines de l'insolvabilité des consommateurs et des entreprises. Le Groupe de travail sur l'avancement des intérêts des consommateurs est dirigé par André Bolduc, de BDO à Ottawa et l'examen des questions propres aux entreprises est effectué conjointement par le Comité de pratique commerciale, sous la direction de Jonathan Krieger (Grant Thornton, Toronto), et le Groupe de travail sur l'avancement des intérêts des entreprises dirigé par Mark Wentzell (Grant Thornton, Vancouver). Nous tenons à remercier tous les membres des différents groupes de travail et comités qui ont consacré leur temps à travailler sur ces questions d'une grande importance pour l'avenir de la profession.

Voici quelques-unes des grandes priorités considérées par les groupes de travail sur les consommateurs et sur les entreprises:

Questions clés intéressant les consommateurs

- » Période d'attente pour la libération des dettes associées aux prêts étudiants
- » Réaffirmation de dettes
- » Réclamations de péréquation en égard à une séparation ou un divorce

- » Propositions de consommateur
- » Droit de vote des créanciers garantis
- » Augmentation ou indexation de la limite de 250 000 \$
- » Obligation de publier un avis de faillite dans le cas de l'administration ordinaire
- » Processus de libération des faillis qui en sont à leur troisième faillite ou davantage

Enjeux commerciaux clés

- » Droits de propriété intellectuelle
- » Offre basée sur créance
- » Passif lié aux régimes de retraite des employés
- » Insolvabilité en contexte international
- » Simplification de la procédure sous le régime de la LACC
- » Contrats financiers admissibles
- » Problèmes liés à l'Agence du revenu du Canada
- » Autres enjeux

L'Association a envoyé à ses membres un lien internet vers le projet de discussion d'Industrie Canada pour obtenir leurs commentaires à ce sujet. Le rapport du ministre sera transmis à un comité parlementaire aux fins d'examen. Avec la tenue des élections prévues en mai 2015, il est peu probable que le Parlement adoptera une nouvelle législation avant 2016. Toutefois, l'ACPIR arrêtera sous peu une stratégie de relations avec le gouvernement afin que l'Association puisse faire valoir ses idées auprès des députés, des sénateurs et des porte paroles du gouvernement bien avant cette date.

- Mark Yakabuski,
président et chef des opérations de l'ACPIR

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

En mai dernier, la compagnie Fiat Chrysler Automobiles annonçait la fin de la production de la Grand Caravan de Dodge, dont le premier modèle remonte à 1984. À l'autre bout du spectre des véhicules polyvalents, on trouve le Model X de Tesla, qui entrera en production cette année. Équipé de deux moteurs et doté de « portes faucon », le Model X entièrement électrique atteindra les 100 km/h en moins de cinq secondes!

Le présent numéro du Bulletin du président porte sur le changement. À l'instar du secteur nord-américain de l'automobile qui continue de faire l'objet de changements fondamentaux, tant sur le plan commercial que technologique, le secteur canadien de l'insolvabilité et de la réorganisation subit des transformations. Charles Darwin disait que « *ce n'est pas l'espèce la plus forte qui survit ni même la plus intelligente, mais bien celle qui s'adapte le mieux au changement* ». Dans ce message, je mettrai l'accent sur trois secteurs en pleine évolution et sur les possibilités importantes qu'englobe votre association.

Vous avez sûrement déjà lu l'article sur la présentation du nouveau site Web de l'ACPIR, par François Noël, le fruit d'une vaste consultation auprès de nos membres. Nous sommes convaincus que son contenu, sa maniabilité et sa performance améliorés seront grandement appréciés tant de nos membres que du public qui le consultera. Notre véhicule – l'**acpir.ca**, modèle 2014 – comporte de nombreuses fonctions nouvelles, notamment :

- » grande convivialité et architecture ingénieuse, moderne et attrayante;
- » accès facile pour les membres et le public à leur destination finale – l'information;
- » tout équipé et muni de fonctions d'information clés et d'un système de navigation optimal.

À la page 4, Mark Yakabuski, président et chef des opérations de l'ACPIR, fait le point sur le récent sondage mené auprès des membres, relativement à l'instruction sur la publicité. Comme vous le savez, la première version de l'instruction no 29 a été émise en 1993, alors que les *Pages jaunes* constituaient un véhicule publicitaire très important pour nos membres. Une refonte

complète de cette instruction s'impose et nous remercions tous ceux qui ont répondu de façon informelle à nos sondages dans le cadre des forums tenus partout au pays, et de façon formelle au sondage publié en mai. Au cours du processus, nous avons obtenu vos commentaires afin de trouver d'autres titres « syndic de faillite » pour faire la promotion de notre image de marque et de la profession de syndic, dont celle de « Professionnel de la réorganisation financière », afin d'améliorer la perception et la position de notre marché par rapport aux conseillers financiers et conseillers pour le compromis de dettes qui ne sont pas titulaires d'une licence. Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, l'ACPIR présentera leurs commentaires au service de recherche-développement afin de mettre sur pied un nouveau prototype qu'elle présentera au BSF à des fins de consultation. Nous sommes reconnaissants du grand nombre de réponses au sondage et nous sommes persuadés que le BSF accueillera de façon positive les modifications que nous proposons.

Toujours en 2014, Industrie Canada a lancé deux consultations publiques : la première porte sur la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la seconde, sur nos deux grandes plateformes en matière de législation fédérale sur l'insolvabilité, c'est-à-dire la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC). Le mémoire présenté par l'ACPIR sur les modifications aux dispositions sur les arrangements en vertu de l'article 192 de la LCSA a été transmis à Industrie Canada en mai 2014. Les membres peuvent en prendre connaissance à l'adresse suivante : http://www.caipr.ca/members-only/index_fr.php. Ces recommandations, qui ont été présentées à Vancouver à l'*Annual Review of Insolvency Law* en février, et en juin à Toronto, au Ontario Bar Association Commercial List Users Committee Program préconisent des mesures de protection des intervenants lorsqu'un arrangement en vertu de l'article 192 inclut à la fois un compromis à l'égard des dettes et une ordonnance de suspension des procédures.

En ce qui a trait à l'examen obligatoire de la LFI et de la LACC, nos groupes de travail chargés d'avancer les intérêts des consommateurs et ceux des entreprises,



Paul Casey

de concert avec l'Institut d'insolvabilité du Canada, ont sillonné les routes pour recueillir vos commentaires, effectuer des analyses et formuler des recommandations en vue d'améliorer ces deux lois. Dans le document de consultation publié en mai 2014, Industrie Canada présente une série de questions concernant l'insolvabilité des consommateurs, des enjeux commerciaux et des questions administratives et techniques, sans recommander de modifications, aux fins d'examen par les parties intéressées. Cette période de consultation se termine le 15 juillet 2014, ce qui permettra au ministre de l'Industrie de déposer son rapport au Parlement sur « les dispositions et l'application » de ces lois d'ici septembre 2014. Nous tenons à remercier tous les membres et professionnels, qui ont fait partie des comités et des groupes de travail, ainsi que tous ceux qui ont soumis des commentaires à l'ACPIR sur le sujet. Nous sommes convaincus que le système canadien d'insolvabilité et de réorganisation compte parmi les meilleurs au monde, et nous en sommes fiers, mais il y a toujours place pour l'amélioration. Nous vous tiendrons informés de nos progrès dans le développement de nos recommandations à Industrie Canada.

L'ACPIR a pour mission de préconiser l'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation avec justice, transparence et efficacité partout au Canada. Je suis fier de vous informer que l'Association roule à pleine vapeur sur une route stratégique et qu'elle est en bonne position pour façonner l'avenir et s'adapter aux changements qui s'imposeront. Rappelons-nous que « si le changement est difficile, l'immobilisme est fatal ».

Paul M. Casey, CPA, CA, PAIR
Président du Conseil de l'ACPIR
paucasey@deloitte.ca

SONDAGE AUPRÈS DES MEMBRES CONCERNANT LES MODIFICATIONS À L'INSTRUCTION SUR LA PUBLICITÉ PAR LES SYNDICS

À la fin d'avril, l'ACPIR a lancé un sondage sur les changements possibles à l'instruction sur la publicité des syndics. En vertu de cette instruction, « lorsqu'ils annoncent leurs services, les syndics doivent toujours s'identifier en tant que syndic de faillite ».

Au cours des consultations ayant mené à l'adoption du nouveau Plan stratégique de l'ACPIR en 2012, les membres ont soulevé à maintes reprises la question de la désignation que doivent utiliser les syndics dans leur publicité. Nombre d'entre eux ont fait valoir que l'obligation d'utiliser le terme « faillite » dans la description de leurs services, plaçait les syndics dans une position désavantageuse par rapport à d'autres types de fournisseurs.

Or, les objectifs de l'instruction sur la publicité par les syndics, émise pour la première fois en 1993 étaient d'uniformiser les règles afin que les syndics de faillite ne se sentent pas contraints d'adopter

des pratiques inacceptables pour soutenir la concurrence. L'obligation d'utiliser l'expression « syndic de faillite » a aussi été imposée en partie pour empêcher d'autres professionnels de faire de la publicité dans la section des Pages jaunes réservée exclusivement aux syndics et pour distinguer les syndics de faillite d'autres types de fournisseurs.

L'ACPIR est d'avis que les dispositions de l'instruction sur la publicité par les syndics sont obsolètes et ne donnent pas une bonne idée de la gamme de fonctions et services offerts aujourd'hui par les professionnels de l'insolvabilité, aux individus et aux entreprises en proie à des difficultés financières. Ces fonctions donnent au syndic la possibilité de permettre d'éviter la faillite à ses clients en assurant une réorganisation réussie des dettes et doivent faire l'objet d'une meilleure publicité auprès du public, pour qu'il puisse être informé de ces services offerts par les syndics.

L'Association a récemment mis sur pied le Groupe de travail responsable de l'instruction sur la publicité, présidé par Matt Munro, pour se pencher sur cette question de manière plus approfondie et formuler des recommandations. À l'issue de sa réflexion, l'ACPIR a décidé d'effectuer un sondage directement auprès de ses membres sur cette question importante, avant de discuter des modifications possibles à l'instruction avec les représentants du BSF.

Nous évaluons actuellement les résultats du sondage. L'ACPIR ira de l'avant pour discuter avec le BSF de modifications à l'instruction seulement si un consensus clair se dégage en faveur du changement.

Merci à tous ceux qui ont partagé leurs opinions sur ce sujet très important pour nous.

- Mark Yakabuski,
président et chef des opérations de l'ACPIR

Le Programme commercial de Toronto - 10^{ème} anniversaire

Le 10^e Colloque annuel de l'ACPIR sur l'insolvabilité et la réorganisation commerciale, qui s'est tenu le 27 mars dernier, a connu un franc succès pour son 10^e anniversaire, avec un record de participation. En effet, vingt cinq cabinets comptables et juridiques ont participé activement à titre de parrains de l'événement et membres de panels, mais aussi par leur simple présence ou en prononçant des allocutions mémorables pour signifier leur appui.

Nous avons eu la chance de compter parmi nous quatre des neuf anciens présidents du programme commercial qui ont organisé des comités contribuant aux célébrations, à savoir l'honorable James Farley, Jonathan Krieger de Grant Thornton et Brian Denega et Alex Morrison d'Ernst & Young. Des messages de support ont été envoyés de la part d'Angela Pollard, la présidente du Comité du programme inaugural, Denis Hamel, de MNP, Greg Prince, de PricewaterhouseCoopers, Mitch Vininsky, de Duff & Phelps, ainsi que de la part de Paul van Eyk, de Richter.

L'événement affichait complet, ce qui témoigne de l'excellente qualité du programme et des conférenciers réunis par le Comité du programme commercial 2014. Parmi les faits saillants de la journée, mentionnons une séance extrêmement instructive présentée par le conférencier principal, Bill Aziz, président du cabinet-conseil Blue Tree Advisors. Bill a fait part de ses idées sur les tendances et les enjeux actuels en matière de réorganisation. Benjamin Tal, économiste en chef adjoint, Marchés mondiaux CIBC, a captivé l'auditoire avec une présentation extrêmement éclairante et inspirée sur l'état de l'économie canadienne et les prévisions pour l'année à venir. Brent Houlden, de Deloitte, a animé un débat fort intéressant entre M. Ken Jones, ancien président de l'École de gestion Ted Rogers de l'Université Ryerson, Craig Gilpin, VPE et premier dirigeant de la North West Company, et Brett Miller, président de Jones Lang LaSalle Canada. Les membres du panel ont eu beaucoup de plaisir à débattre en faisant valoir des points de vue parfois conflictuels concernant les bouleversements que connaît à l'heure actuelle le secteur

de la vente au détail et les répercussions probables sur les participants de l'industrie.

Un panel de juges, animé avec brio par Pamela Huff de la firme Blake, Cassels & Graydon, et comprenant notamment l'honorable juge principal régional Geoffrey Morawetz, les honorables juges David Brown et Herman Wilton-Siegel, de la Cour supérieure de l'Ontario, ainsi que l'honorable juge Mark Schragger, de la Cour supérieure du Québec, a donné un point de vue fort utile sur le rôle des officiers de justice et l'importance des rapports au tribunal comparativement aux attentes de ce dernier.

Deux séances extrêmement différentes ont clôturé la journée. Au cours de la première, deux équipes de conseillers financiers et juridiques ont présenté des solutions opposées pour un scénario d'insolvabilité, devant un panel de prêteurs constitué de Rocco Fabiano de la Banque de Nouvelle Écosse, Stanley Julien de la Banque de Montréal et Doug Brown de la banque CIBC. L'équipe de Toni Vanderlaan, de FTI Consulting, et de Robb English, d'Aird & Berlis, a fait valoir qu'un



(Suite à la page 6)

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ACPIR 2014

Êtes-vous prêt pour une conférence annuelle hors du commun? Joignez-vous à vos collègues, amis et famille pour une fabuleuse pause d'été dans la Capitale Nationale. Ottawa a beaucoup à offrir à tous et à chacun, et vous aurez l'embaras du choix entre l'exploration de l'histoire et de la culture, la possibilité de participer à une variété d'activités en plein air en plus de l'incontournable Marché By, parfait pour profiter des terrasses ou pour le magasinage.

Mais au-delà des activités de loisirs, votre participation à la conférence vous donnera accès à trois jours de débats fort instructifs avec des professionnels de renom, dont nos deux remarquables conférenciers. Le colonel Chris Hadfield, célèbre astronaute et talentueux musicien, premier canadien à avoir marché dans l'espace et premier commandant de la Station spatiale internationale, viendra charmer l'auditoire au banquet du président en racontant quelques anecdotes de sa vie fascinante. Paul Wells, le renommé chroniqueur en chef de la revue *MacLean* et récent lauréat des Prix littéraires Dafoe et Shaughnessy Cohen pour ses écrits politiques, vous captivera en vous livrant ses opinions sur le positionnement du Canada dans l'économie mondiale et ses idées sur la réalité politique canadienne.

Le programme de la conférence comporte une foule d'ateliers des plus intéressants, qui pour la plupart, sont offerts en français et en anglais. Paul Casey présentera le rapport de sa première année en tant que président du Conseil et Bill James, surintendant des faillites, fera le point sur les activités du BSF. De plus, il y aura des débats sur les sujets suivants :

» les Assemblées de créanciers;

- » le rôle d'Equifax dans le monde de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- » une mise à jour de la réforme législative présentée par l'ACPIR, tant pour l'insolvabilité des consommateurs que pour l'insolvabilité des entreprises;
- » la procédure d'insolvabilité de la Montreal, Maine & Atlantic Railway;
- » les joueurs de la réorganisation réussie d'une équipe sportive;
- » les enseignements-clés tirés des problèmes de fraude et d'insolvabilité;
- » les faillites récurrentes et l'intégrité de la procédure de faillite canadienne;
- » la meilleure façon de faire son propre marketing et de vanter ses services.

La conférence de cette année est une occasion unique de prendre part à des activités de perfectionnement professionnels, tout aussi instructives qu'inspirantes, en plus de faire du réseautage entre PAIRS, de renouer d'anciennes amitiés et faire de nouveaux contacts.

Comme toujours, il est important de conjuguer travail et plaisir. Vous aurez le choix entre le bonheur d'un après-midi de golf au Club de golf Outaouais de Rockland ou une croisière sur la rivière des Outaouais. La croisière vous fera découvrir la ville du point de vue de la rivière qui fut jadis sa principale ressource et voie de communication. Parmi les points d'intérêt, citons les édifices du Parlement, la Cour suprême, le Musée canadien de l'histoire, le Musée des Beaux-arts du Canada, les chutes Rideau, la résidence du Premier ministre, et plus encore. En soirée, osez vous démarquer et participez à La marche hantée d'Ottawa!

Des activités sont également prévues pour les enfants, telles des matinées au Musée canadien des enfants et au Musée des sciences et de la technologie du Canada. En soirée, il y a la possibilité de se rendre au Sky Zone Indoor Trampoline Park et au Laser Quest. À noter que certaines activités nécessitent un nombre minimum de participants pour être offertes.

Voilà qui promet d'être une conférence annuelle mémorable! Au plaisir de vous accueillir à l'hôtel Fairmont Château Laurier, du 14 au 16 août 2014.

- Bea Casey, directrice des Programmes d'éducation de l'ACPIR

LE TUTORAT DE KINGBRIDGE 2014

ÊTES-VOUS PRÊT?

Nous invitons tous les candidats qui envisagent de se présenter à l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences (ENIC) à participer à la Session annuelle d'enseignement tutoriel sur l'insolvabilité de l'ACPIR.



Cette Session vous donnera d'excellentes occasions de rencontrer des collègues et des professionnels de l'industrie qui partageront leurs connaissances fort pertinentes sur les questions d'insolvabilité et de réorganisation. La session d'enseignement tutoriel de 2014 portera sur plusieurs sujets, en plus d'une journée et demie de formation portant expressément sur l'examen, à savoir : la pertinence du profil des compétences du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) pour la préparation à l'examen, les incidences de l'évaluation axée sur les compétences, des suggestions sur la façon de planifier les questions d'examen, de les lire et d'y répondre, ainsi que l'analyse détaillée de questions d'examen représentatives, en plus d'une discussion sur les questions principales et les critères d'évaluation. Parmi les autres sujets pertinents, mentionnons l'éthique, la restructuration, la faillite et la mise sous séquestre. Il appert que l'an dernier, 65 % des candidats ayant réussi l'ENIC avaient

assisté à la session d'enseignement tutoriel, en comparaison à 35% qui n'y avaient pas assisté. Nous vous encourageons fortement à tirer profit de ce cours préparatoire d'une semaine.

Nous avons le plaisir d'annoncer que cette année, nous avons réduit le coût de 3 000 à 2 250 \$ (taxes en sus). Ce tarif comprend l'hébergement, tous les repas, les collations pendant les pauses, les séances en classe, la documentation et le matériel. La Session aura lieu du 13 au 17 septembre 2014, au Kingbridge Conference Centre and Institute, à King City, Ontario, juste au nord de Toronto.



Le Kingbridge Conference Centre and Institute est un membre agréé de l'*International Association of Conference Centres (IACC)*. Les salles de réunion, qui bénéficient de la lumière naturelle, sont équipées de matériel audiovisuel, d'Internet haute vitesse et de sièges ergonomiques. Kingbridge est situé sur un campus de 46 hectares, comportant plusieurs zones intérieures et extérieures pour se retrouver en groupe après les cours.

Profitez de cette occasion unique de participer à un cours approfondi d'une semaine dans le cadre de la session préparatoire de l'ENIC. Les participants au cours bénéficieront du réseautage avec leurs pairs de différents milieux et types de pratique, en plus de rencontrer des professionnels de

l'industrie. Après avoir assisté à notre Session d'enseignement tutoriel, vous aurez établi des contacts pour la vie.



L'information sur les inscriptions à la Session d'enseignement tutoriel et sur l'ENIC a déjà été envoyée aux candidats. Pour vous aider à planifier votre séjour, rendez-vous sur le site Web du centre de conférence (<http://www.kingbridgecentre.com/#home>), où vous trouverez des renseignements détaillés sur les diverses installations.

Nous avons bien hâte de vous rencontrer à la Session d'enseignement tutoriel sur l'insolvabilité (ENIC) de cette année.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Isabelle Gauthier, registraire du PQC, au 416-304-3513.

N'oubliez pas que l'Association a besoin de votre contribution et de votre expertise! Elle accueille toujours les bénévoles à bras ouverts! Si vous souhaitez vous impliquer au sein de l'ACPIR, n'hésitez pas à communiquer par courriel avec Adam Fisher, président du Comité des nouveaux membres à : adam@harrisandpartnersinc.com

L'ACPIR apprécie votre contribution et vous invite à vous impliquer en tant que bénévole.

- Bea Casey, directrice des Programmes d'éducation de l'ACPIR

(Le Programme commercial de Toronto- 10ème anniversaire de la page 4) ⇒

séquestre nommé par le tribunal constituait la meilleure solution pour les prêteurs. En revanche, l'équipe de Leanne Williams, de TGF, et d'Alex Morrison, de Ernst and Young, préconisait la réorganisation de l'entreprise sous le régime de la LACC. À la fin de la journée, malgré les arguments contraires et sous la houlette de Ryan Adlington de KPMG faisant office de modérateur, tous les prêteurs ont voté à l'unanimité en faveur d'une réorganisation de l'entreprise en difficulté

sous le régime de la LACC.

La journée s'est clôturée par le panel sur les questions d'actualité, animé par Shayne Kukulowicz de Cassels Brock & Blackwell. Harvey Chaiton, de Chaitons, et Robin Schwill, de Davies Ward Phillips & Vineberg, ont tenu une discussion approfondie sur les récents développements dans le domaine des privilèges de construction en mettant l'accent sur la procédure de Comstock Canada, tandis que Craig Hill, de Borden Ladner

Gervais, et Paul Guy, de WeirFoulds, axaient leur discussion sur la responsabilité des administrateurs découlant de la procédure de Northstar Aerospace.

Nous tenons à féliciter et à remercier le Comité du programme commercial de cette année, dirigé avec talent par la présidente Michelle Pickett, de PricewaterhouseCooper. Ce fut un Programme 10ème anniversaire remarquable.

NOUVELLES DES MEMBRES

Nouveaux Membres à vie

Shane Brenneis
Lee Browning
Thomas Carleton
Robert Deniset
Trisha Eddy-Wright
Darryl Haley
Richard Janes
Robert Kaplan
Walter MacKinnon
Cyril Sapiro

Membres Réadmis

Gary L. Bentham
Charla Smith

Nouveaux Membres

David Adams
Yves-Patrice Beaudin
Nathan Bell
Pier-Paul Belzil-Lacasse
Lisa Breault
Jason Breeze
Sandra Brown
Daniel Budd
Allison Burton
Derek Church
Melody Desmarais
Tania Dessureault
Shelby Draper
Kelly Forget
David Goldband
Noah Goldstein
Kathren Gulja
Alison Ho
Audrey Huot
Jonathan Joffe
Philip Reynolds
Robert Kilner
Raymond -Philippe Larocque
Joëlle Léonard
Be Hai Lieu
Daniel Maksymchak
David Malin
Mukul Manchanda
Tom McElroy
Michael McTaggart
Pamela Meger
Chantal Mercier-Ouellette
Jason Miller
Allen Morris

David Péloquin
Daniel Pollack
Jason Quinney
Adam Rauf
Francisco Remolino
Pascal Rioux
Miguel Rodrigues
Vicky Samuels
Chelsea Shapcotte
Chris Sinclair
Kyle Stroshein
Nicholas To
Tracey Toman
Vichhyka (Vicky) Var
Desmond West-Chow

Clarification du Statut d'associé à vie

Suite aux demandes des membres et associés, l'ACPIR a récemment clarifié ses critères à l'égard du statut d'« associés à vie » et de la définition d'« exercice actif de la profession » dans un communiqué envoyé le 27 mars dernier.

Tous les associés à vie de l'ACPIR doivent s'être retirés de la profession. Le contrat d'accréditation des associés à vie de l'ACPIR leur interdit de s'engager dans l'« exercice actif de la profession » au sens des Règlements administratifs de l'Association. Ces exigences sont les mêmes que celles qui étaient en place pour les membres à vie de l'ACPIR.

En vertu de l'article 10.6 des *Règlements administratifs de l'ACPIR*, le Conseil peut déterminer si, à son avis, un associé à vie exerce activement des activités dans le domaine. Le cas échéant, le Conseil peut mettre fin à l'adhésion de l'associé de la façon suivante:

10.6 « Le Conseil peut, par voie de résolution, mettre

fin à l'adhésion en qualité d'associé à vie de toute personne qui, de l'avis du Conseil, a repris l'exercice actif de la profession. Cet associé redevenu actif peut être admis de nouveau en tant que membre aux conditions que le Conseil peut fixer. »

Le Conseil se fondera sur trois facteurs pour déterminer si un associé à vie a repris l'exercice actif de la profession. Il considérera qu'une personne n'exerce pas activement la profession si cette personne :

- i. n'accepte plus de nouveaux dossiers d'insolvabilité ou de réorganisation;
- ii. continue de s'assurer que l'administration et la supervision des dossiers en cours est maintenue adéquatement, comme doit le faire un associé en règle de l'Association, afin de procéder à leur fermeture ou de les transférer rapidement;
- iii. a mis en place, pour les dossiers en cours, un plan de relève qu'il a déposé auprès du Bureau du surintendant des faillites.

Ces trois facteurs permettront au Conseil de déterminer si un membre de l'ACPIR peut obtenir le titre d'associé à vie aux termes de l'article 10.5 des Règlements administratifs.

Les avantages du statut d'associé à vie sont :

- » Les associés à vie ne paient pas de cotisations mais conservent la plupart des privilèges dévolus aux autres membres et associés, notamment les envois réguliers de l'Association, l'accès à la section du site Web de l'ACPIR réservée aux

membres et les avis de réunion des membres.

- » Les associés à vie reçoivent un certificat. Après avoir signé un nouveau contrat d'accréditation, ils sont autorisés à utiliser la marque de certification des professionnels à la retraite [PAIR (ret.) / CIRP (ret.)].
- » Les associés à vie ne sont plus tenus de respecter les lignes directrices du Programme de perfectionnement professionnel obligatoire (PPO) de l'ACPIR mais ils peuvent continuer d'offrir leur connaissance, expérience et sagesse à l'Association en participant à des comités et des groupes de travail de l'Association. Le temps et les efforts des associés à vie à cet égard sont grandement appréciés.

Tous les membres qui se sont retirés de la pratique de l'insolvabilité et aimeraient appliquer au statut d'associés à vie peuvent contacter Baalqis Hassan au 416-204-3242, poste 3439, ou à baalqis.hassan@caipr.ca.

Dans chaque numéro du *Magazine Rebuilding Success*, nous dressons le portrait de membres de l'ACPIR qui se démarquent dans leur communauté, en tant que bénévoles. Si vous souhaitez proposer quelqu'un, svp envoyez tous les détails à : info@caipr.ca.

Si vous souhaitez annoncer votre événement dans le prochain Bulletin du président, veuillez envoyer tous les détails à : info@caipr.ca.

Avec l'aide d'une équipe de bénévoles extrêmement motivés, le groupe chargé des programmes d'éducation de l'ACPIR continue de mener à bien plusieurs initiatives en vue d'améliorer le matériel didactique et la documentation pour nos associés stagiaires.

Le matériel didactique est continuellement passé en revue pour intégrer les changements législatifs et les corrections ou les éclaircissements visant à en améliorer la qualité. Les mises à jour sont affichées à mesure que les changements sont apportés et des avis à cet effet sont publiés dans le site Captus qui héberge le cours. En outre, nous transmettons systématiquement par courriel les avis de mise à jour à tous les associés stagiaires concernés, pour nous assurer qu'ils ne ratent pas les affichages de Captus.

En ce qui concerne le Cours de connaissances fondamentales, 28 candidats se sont présentés à l'examen le 27 mars. Soixante-quatre pour cent (64 %) d'entre eux ont réussi et sont maintenant qualifiés pour s'inscrire au Cours de connaissances appliquées. Afin d'aider les prochains candidats à se préparer aux examens du Cours de connaissances fondamentales, 50 questions d'examen ont récemment été « retirées » et affichées sur le site de Captus.

Des candidats et des parrains ont demandé qu'on les aide à comprendre l'évaluation axée sur les compétences et à l'appliquer aux travaux exigés des candidats au niveau du Cours de connaissances appliquées. À cette fin, un groupe de travail a été mis sur pied, avec comme vocation de se pencher sur les travaux du Cours de connaissances

appliquées et de fournir des instructions plus détaillées sur la façon d'appliquer les principes de l'évaluation axée sur les compétences, afin d'assurer un meilleur suivi avec les candidats.

Un nouveau Guide du parrain est en cours d'élaboration et devrait être disponible sous peu. Là encore, l'objectif est de fournir aux parrains et, à terme, aux candidats, des lignes directrices sur la meilleure façon de progresser dans l'étude du programme pour réussir l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences (ENIC) et les examens oraux devant jury.

Une autre initiative importante en cours est celle de l'élaboration de deux nouvelles études de cas qui seront distribuées à tous les candidats qui envisagent de se présenter à l'ENIC en octobre 2014. L'initiative devrait se poursuivre dans le cadre des examens ultérieurs. Les candidats sont fortement encouragés à essayer de répondre aux questions de l'étude de cas dans des conditions similaires aux conditions d'examen afin de tirer le maximum d'avantages de cet exercice. Les solutions des études de cas sont présentées à l'ACPIR pour être analysées par des bénévoles ayant l'expérience de l'évaluation axée sur les compétences. Un rapide suivi sera assuré aux candidats en vue de les informer de leurs résultats pour chacune des compétences testées dans les études de cas. Le but de l'initiative est de leur offrir de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer leur niveau de préparation avant qu'ils ne s'inscrivent à l'ENIC. Comme les études de cas ne sont pas notées en vertu de la mention réussite ou échec, les résultats n'empêcheront pas les candidats de se présenter à

l'ENIC s'ils se sentent prêts, mais le suivi et l'évaluation leur donneront une bonne idée de leur niveau de préparation actuel, et de ce qui leur reste à faire pour perfectionner leur méthode afin de répondre de manière satisfaisante aux questions des études de cas axées sur les compétences.

Nous en sommes à la cinquième année d'existence de la dernière version du protocole d'entente conclu entre le BSF et l'ACPIR pour définir les modalités régissant le fonctionnement du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC). Selon le protocole d'entente, un examen approfondi de cette entente s'impose tous les cinq ans. Un groupe de travail chargé de la révision du protocole d'entente a donc été mis sur pied au cours du premier trimestre de 2014 pour entreprendre ce processus. Le groupe de travail est présidé par le président du comité du PQC, Jean-Daniel Breton. Jean-Daniel est épaulé par Guy Odhams, aussi représentant du comité du PQC, Jennifer McCracken and Erez Cuckierman, représentants des nouveaux membres de l'ACPIR, et Bea Casey, qui représente les programmes d'éducation de l'ACPIR. L'ex-président du Conseil Kevin Brennan qui a joué un rôle de premier plan dans la rédaction des changements importants intégrés à la version 2009 du protocole d'entente, agit à titre de consultant et offre un soutien constant dans le déroulement du travail en cours. Ce groupe de travail sera à pied d'œuvre tout l'été pour s'assurer de livrer à temps la soumission des recommandations de l'ACPIR, destinée à l'étude du BSF.

- Bea Casey, directrice des Programmes d'éducation de l'ACPIR